



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°67/2024

MC/GA/JD

Convocation en
date du :
01/10/2024

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
16
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier)

Séance du 08 octobre 2024 à 18h30.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean – Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire.

Mme Christiane GASTAL, M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Jacques–Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Simone BERIO, Mme Valérie HOFER, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Christine SITJA, M. Alexandre REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations :

M. Thierry CO a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. François ANDRE a donné procuration à M. Alexandre REYNAL.

Absent(s) : M. Jordi AUVERGNE, M. Gildas GILLARD, Mme Martine BONASTRE.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président de séance expose :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs adopté par délibération en date du 19 juillet 2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient de le mettre à jour afin de :

- Supprimer un poste de technicien,
- Supprimer un poste de rédacteur principal de 1ère classe,
- Supprimer un poste de contractuel (emploi spécifique),
- Créer deux postes d'adjoint administratif,
- Créer un poste d'adjoint technique.

PERSONNEL TITULAIRE

Grades	ouverts	pourvus	vacants
Ingénieur Principal	1	1	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent de Maîtrise Principal	14	12	2
Agent de Maîtrise	6	6	0
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	9	9	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	6	6	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à TNC (20/35 ^{ème})	1	1	0
Adjoint Technique	4	3	1
Directeur Général des Services (10 000 à 20 000 habitants)	1	1	0
Attaché Hors Classe	2	2	0
Attaché	1	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Rédacteur	2	2	0
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	14	13	1
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3	3	0
Adjoint Administratif	4	2	2
Adjoint d'Animation	1	1	0
Brigadier-Chef Principal	6	6	0
Gardien-Brigadier	2	2	0
Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Agent Social Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0

PERSONNEL NON TITULAIRE

Contrat à Durée Déterminée (Accroissement Temporaire d'Activités ou autre)	9	7	2
Contrat à Durée Déterminée à TNC (Accroissement Temporaire d'Activités ou autre)	4	2	2

PERSONNEL SAISONNIER

Services piscine – CTM – entretien locaux - administratif	12	0	12
TOTAL GENERAL	113	90	23

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****Par 20 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION(S)
des membres présents et représentés****APPROUVE** le tableau des effectifs ci-dessus,**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous actes ou documents y afférents.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**Le Maire,
Marie COSTA